

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de

La MOSELLE

ARRONDISSEMENT

de
THONVILLE

COMMUNE

de
MOYEUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 avril 2026 à 18 heures 45

Sous la Présidence de Monsieur STIBLING Fabrice

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents : MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO**

Absent avec procuration:

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. André CRISTINI

Quorum : atteint

Date de convocation : 17 avril 2026

2026-04-27-01 NOMENCLATURE M57 – FONGIBILITE DES CREDITS

La commune de Moyeuvre-Petite a basculé sur la nomenclature M57 au 1er janvier 2023. Elle est donc appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Et

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 28/04/2026
Pour extrait conforme
Moyeuvre-Petite, le 28/04/2026

Le Maire,
F. STIBLING



Le secrétaire de séance,
A. CRISTINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 avril 2026 à 18 heures 45

Sous la Présidence de Monsieur STIBLING Fabrice

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO

Absent avec procuration:

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. André CRISTINI

Quorum : atteint

Date de convocation : 17 avril 2026

2026-04-27-02 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur André CRISTINI, Adjoint en charge des finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

L'adjoint en charge des finances propose de maintenir les taux.

Après avoir entendu les explications de Monsieur André CRISTINI, adjoint en charge des finances,

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 0 abstention

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62 %
- Taxe d'habitation : 15,02 %

CHARGE Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 28/04/2026
Pour extrait conforme
Moyeuvre-Petite, le 28/04/2026

Le Maire,
F. STIBLING



Le secrétaire de séance,
A. CRISTINI





ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	423 064	23,20	97,50	431 400	100 085	23,20	100 085
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	8 902	62,00	133,51	8 900	5 518	62	5 518
Taxe d'habitation (TH)	42 986	15,02	57,31	37 700	5 663	15,02	5 663
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	111 266		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	111 266

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée. Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	10		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)	111 266			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		1 441	0	-8 337	37 846	11
								30 950

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
111 266	30 950	142 216

À METZ
 Le 19 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 BENOIT BROCARD

Le 27/04/2026
 Pour la Commune, de Noire,
 F. STANGING





IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

- Taxe foncière sur le bâti :
- a. Personnes de condition modeste
 - b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 - c. Locaux industriels
 - d. Logements sociaux et longue durée

263
0
0
0

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Dotation pour recentrage THRS
- c. Mayotte

1 178
>>>
>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

>>>
>>>
>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

25 384

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

3 820
1 094

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

>>>
>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Correction des bases THRS
- d. Correction des bases THLV
- e. Correction des bases MTHRS

16 100
21 600
-5 484
>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
- b. TVA compensant la CVAE
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

>>>
0
1,378136
8,94
14,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	12	13	14	15	16
	39,79	33,44	99,48	1,98	97,50
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
	51,19	55,50	138,75	5,24	133,51
Taxe d'habitation (TH)					
	23,67	20,62	59,18	1,87	57,31
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

- a. National
- b. Communal

>>>
>>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
- b. Taux maximum de la majoration spéciale

>>>
>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle :

- a. ... la diminution sans lien a été appliquée
- b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental
- b. Taux maximum de la majoration

16,69
1,67

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

22,84

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 avril 2026 à 18 heures 45

Sous la Présidence de Monsieur STIBLING Fabrice

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO

Absent avec procuration:

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. André CRISTINI

Quorum : atteint

Date de convocation : 17 avril 2026

2026-04-27-03 BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur André CRISTINI, adjoint en charge des finances, présente le budget primitif de la commune ainsi que la note d'information annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu les explications de Monsieur André CRISTINI, Adjoint en charge des finances, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- vote le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 759 401,46 euros

- section d'investissement : 188 208 euros

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 28/04/2026

Pour extrait conforme

Moyeuvre-Petite, le 28/04/2026

Le Maire,
F. STIBLING



Le secrétaire de séance,
A. CRISTINI



ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 17/04/2026

Présenté par le MAIRE, Fabrice STIBLING

A Moyeuve-Petite , le 27/04/2026

Le MAIRE, Fabrice STIBLING

Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A Moyeuve-Petite , le 27/04/2026

le Conseil municipal

BODILAHY Ridelline	
CRISTINI André	
MARINACCI Sabrina	
NINFEI Gabriel	
PERRIN Jérémi	
ROBERT Alexia	
SCHMITT Marylène	
SCIORTINO MONACO Julie	
STIBLING Fabrice	
THOMAS Clément	
ZILLI Jérôme	

Certifié exécutoire par le MAIRE, Fabrice STIBLING , compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/04/2026
 et de la publication, le 28/04/2026

A Moyeuve-Petite , le 28/04/2026





Note d'information

1) Contexte

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
Arrondissement de Thionville
Préfecture de la Moselle

Population (chiffre Insee au 1^{er} janvier 2026) : 449

Evolution de la population (source Insee) :

2010	2015	2021
507	470	446

2) Définition du budget

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité pour une année civile.

a) Sections

Le budget comprend deux sections :

- Fonctionnement,
- Investissement.

La section de fonctionnement (F) regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

- Dépenses : personnel, alimentation, assurances, consommation d'eau, produits d'entretien, intérêts des emprunts, entretien du patrimoine, indemnité de fonction...
- Recettes : fiscalité locale, location de bâtiments, produits des services, dotation globale de fonctionnement de l'Etat...

La section d'investissement (I) regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

- Dépenses : remboursement du capital des emprunts, construction d'un colombarium, gros travaux de voirie, achat d'un terrain, réalisation d'un terrain de sport...
- Recettes : vente d'un terrain, réalisation d'un emprunt, subvention de l'Etat, récupération de la TVA...

Les deux sections ne sont pas cloisonnées, le lien se fait notamment par l'autofinancement, appelé aussi épargne.

b) Plan comptable

Le plan comptable subdivise le budget en deux sections : fonctionnement et investissement et ensuite en :

- Classes,
- Chapitres,
- Articles,
- Sous articles,
- Sous sous articles.

c) Vote du budget

Le budget primitif de Moyeuve-Petite est voté au niveau du chapitre : les crédits seront alors appréciés au niveau du chapitre et pourront être utilisés dans la limite du crédit global inscrit au niveau du dit chapitre.

Le budget primitif de Moyeuve-Petite est voté par nature. Le vote par nature est obligatoire pour une population inférieure à 3500 habitants.

Les opérations sont classées conformément au plan comptable, selon leur nature économique ou leur définition :

- Dépenses = personnel, assurances, intérêts des emprunts, eau, électricité, frais de transport...
- Recettes = cantine, location de la salle des fêtes, dotations de l'Etat, ...

3) Présentation générale du budget primitif (BP) 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	183 108,00	156 546,34
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	5 100,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 31 661,66
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		188 208,00	188 208,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	759 401,46	245 435,90
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 513 965,56
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		759 401,46	759 401,46
TOTAL DU BUDGET (4)		947 609,46	947 609,46

Restes à réaliser 2025 reportés au BP 2026

Résultat de l'exercice 2025 en investissement

Budget équilibré en section d'investissement = autant de dépenses que de recettes

Résultat de fonctionnement 2025 reporté

Budget équilibré en section de fonctionnement = autant de dépenses que de recettes

Budget équilibré sur les 2 sections

4) Priorités du budget primitif 2026

Section d'investissement

- Remplacement de la chaudière de l'école
- Travaux de voirie : pose des coussins berlinois et réfection du marquage au sol
- Rénovation d'une partie de l'aire de jeux
- Rénovation de l'appartement communal

5) Section de fonctionnement

a) Dépenses

Total des dépenses réelles de fonctionnement : 609 861,22 € (voir page 13 du BP)

- Dont 367 811,22 € de charges à caractère général (électricité, chauffage, entretien des bâtiments...)
- Dont 149 750 € de charges de personnel et frais assimilés

Total des dépenses d'ordre de fonctionnement : 149 540,24 € (opération ne donnant pas lieu à l'émission d'un mandat)

- Dont virement à la section d'investissement : 146 977,24 €. Autofinancement dégagé en faveur de la section d'investissement.

Détail des articles à partir de la page 34.

b) Recettes

Total des recettes réelles de fonctionnement : 245 190,90 € (voir page 14 du BP).

- Dont 130 000 € de fiscalité locale (impôts directs locaux)
- Dont 72 216,43 € de dotations et participations de l'Etat
- Dont 5 000 € d'impôts et taxes (CCPOM : dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, fonds de péréquation)

Résultat de l'exercice 2025 reporté : 513 965,56 €.

Détail des articles à partir de la page 38.

6) Section d'investissement

a) Dépenses

Total des dépenses réelles d'investissement : 187 963 € (voir page 10 du BP)

- Dont 180 463 € de dépenses d'équipement
- Dont 7 500 € de dépenses financières (emprunts...)

Détail des articles à partir de la page 23.

b) Recettes

Total des recettes réelles d'investissement : 7 006,10 € (voir page 11 du BP)

- Dont 5 600 € correspondant à l'aide financière de la CCPOM pour le changement de la chaudière de l'école

Total des recettes d'ordre d'investissement : 149 540,24 €

- Dont virement de la section de fonctionnement (autofinancement) : 146 977,24 €

Résultat de l'exercice 2025 reporté : 31 661,66 €.

Détail des articles à partir de la page 29.

7) Taux de contribution directe

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,20 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62 %

Taxe d'habitation : 15,02 %

8) Effectifs de la commune

Trois agents à temps non complet sont employés par la commune :

	TEMPS DE TRAVAIL	FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE
1 adjoint technique	27h/semaine	Assistance à l'enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants ; Préparation et entretien des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ; Entretien des locaux administratifs et de l'école maternelle.
1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	26,55h/semaine	Entretien de la voirie et des espaces verts ; Entretien de l'école primaire, de la salle des fêtes et des salles associatives ; Prise en charge des élèves pour la cantine scolaire.
1 attaché territorial	28h/semaine	Secrétariat de mairie : <ul style="list-style-type: none"> - Collaborateur du Maire - Service aux administrés - Gestion des services

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 avril 2026 à 18 heures 45

Sous la Présidence de Monsieur STIBLING Fabrice

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO

Absent avec procuration:

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. André CRISTINI

Quorum : atteint

Date de convocation : 17 avril 2026

2026-04-27-04 ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES

VU la demande présentée par le comptable public en date du 23 janvier 2026,

VU la liste regroupant les créances présentées en Non Valeur (NV) qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes listés dans le document joint à la présente délibération,
- ACCEPTE le montant total de ces titres de recettes s'élevant à 208,12 euros.
- DÉCIDE d'inscrire les crédits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.
- CHARGE le Maire d'émettre le mandat à l'article 6541.

ANNEXE : liste des titres de recettes

Nature Juridique	Exercice	pièce	réf de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2017	T-237		7067--	KARMERE Aline	36,8	36,8	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2018	T-8		7067--	KARMERE Aline	36,8	36,8	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2018	T-32		7067--	KARMERE Franck	38,4	38,4	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-701300000081		702--	MARTIN Yves	39,99	27,31	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	T-701300000093		702--	MARTIN Yves	69	58,13	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-701300000091		702--	MARTIN Yves	73	10,68	Combinaison infructueuse d actes
					TOTAL		208,12	

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 28/04/2026
Pour extrait conforme
Moyeuve-Petite, le 28/04/2026

Le Maire,
F. STIBLING



Le secrétaire de séance,
A. CRISTINI



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 avril 2026 à 18 heures 45

Sous la Présidence de Monsieur STIBLING Fabrice

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO

Absent avec procuration:

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. André CRISTINI

Quorum : atteint

Date de convocation : 17 avril 2026

2026-04-27-05 CONSTITUTION D'UNE PROVISION

D'après l'état transmis par le comptable public, la commune enregistre au 31/12/2025 un reste à recouvrer depuis 2013 de 1351,16 euros, correspondant à des impayés de loyers, de cantine ou d'électricité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2321-2-29 et R 2321-2 ;

VU l'instruction comptable M57 et en vertu du principe de prudence ;

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité est avéré ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de constituer une provision semi-budgétaire d'un montant de 1351,16 € pour des créances concernant les loyers, la cantine scolaire et l'électricité.

DÉCIDE d'imputer ce montant à l'article 681 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – charges de fonctionnement » du budget général de la commune.

PRÉCISE que le montant de la provision sera révisé annuellement.

PRÉCISE que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recette au 781 « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » lorsqu'elle n'aura plus lieu d'être.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVE PETITE

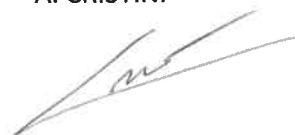
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 28/04/2026
Pour extrait conforme
Moyeuvre-Petite, le 28/04/2026

Le Maire,
F. STIBLING



Le secrétaire de séance,
A. CRISTINI



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 avril 2026 à 18 heures 45

Sous la Présidence de Monsieur STIBLING Fabrice

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO

Absent avec procuration:

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. André CRISTINI

Quorum : atteint

Date de convocation : 17 avril 2026

2026-04-27-06 AMORTISSEMENT DES DÉPENSES LIÉES AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – ATTRIBUTION DE COMPENSATION

VU les travaux de raccordement au réseau d'eau pluviale réalisés par le SIAVO Grand Rue en 2025 ;

VU le rapport de la CLECT du 22/09/2025 approuvé en conseil municipal du 01/12/2025, fixant le montant des attributions de compensation d'investissement 2025 à 15 463 € pour la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'amortir les dépenses liées aux travaux d'assainissement réalisés Grand Rue en 15 années. Les crédits seront prévus au budget en dépenses de fonctionnement à l'article 681/042 et en recette d'investissement à l'article 28046/040.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 28/04/2026

Pour extrait conforme

Moyeuvre-Petite, le 28/04/2026

Le Maire,
F. STIBLING



Le secrétaire de séance,
A. CRISTINI



DEPARTEMENT de

La MOSELLE

ARRONDISSEMENT

de
THIONVILLE

COMMUNE

de
MOYEUUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 avril 2026 à 18 heures 45

Sous la Présidence de Monsieur STIBLING Fabrice

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO

Absent avec procuration:

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. André CRISTINI

Quorum : atteint

Date de convocation : 17 avril 2026

2026-04-27-07 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Cinq associations ont déposé une demande de subvention complète.

VU les demandes de subvention reçues,

Considérant ces demandes comme complètes,

Et après avoir entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- FNACA : 60 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie

- Amicale des Donneurs de Sang : 60 €
Moyeuivre-Grande Moyeuivre-Petite Rosselange

- AMMAC : 60 €
Amicale des Marins, des Militaires et des Anciens Combattants

- UNC : 60€
Union Nationale des Combattants

- Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers Orne Moselle : 100 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

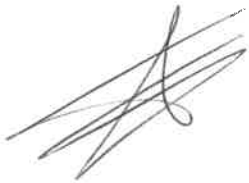
ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 28/04/2026
Pour extrait conforme
Moyeuvre-Petite, le 28/04/2026

Le Maire,
F. STIBLING



Le secrétaire de séance,
A. CRISTINI



DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 avril 2026 à 18 heures 45

Sous la Présidence de Monsieur STIBLING Fabrice

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents : MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO**

Absent avec procuration:

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. André CRISTINI

Quorum : atteint

Date de convocation : 17 avril 2026

2026-04-27-08 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : DÉSIGNATION DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du CGI :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CRISTINI André	ROBERT Alexia	PERRIN Jérémi
ZILLI Jérôme	NINFEI Gabriel	SCHMITT Marylène
MARINACCI Sabrina	BODILAHY Ridelline	THOMAS Clément
SCIORTINO MONACO Julie	BOULAY Severine	HAUCK Catherine
CHARDAR Daniel	GAROFALO Atilio	BRAUN André
NEBOUT Corine	WERKMEISTER Jean-Marie	LEMOINE Daniel
BARBA Joseph	MARINACCI Louise	MALMONTE Catérina
THOMAS Mégane	SCHWEIZER Christian	SZURA Yves

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 28/04/2026
Pour extrait conforme
Moyeuvre-Petite, le 28/04/2026

Le Maire,
F. STIBLING



Le secrétaire de séance,
A. CRISTINI

